

**A-2011-03-008 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - (RMH-460).

**A-2011-03-009 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE STATIONNEMENT**

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur le stationnement – (RMH-330).

**A-2011-03-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES COLPORTEURS**

Avis est donné par M^{me} la conseillère Louise Sauvé qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur les colporteurs – (RMH-220).

**A-2011-03-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES NUISANCES**

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur les nuisances – (RMH-450).

**A-2011-03-012 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110).

**A-2011-03-013 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET
VENTES TEMPORAIRES**

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement portant sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH-299).

2011-03-127 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 211 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 211 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 211 décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour augmenter le fonds de roulement et modifiant le Règlement 182 concernant la création d'un fonds de roulement.

ADOPTÉ

2011-03-128 TRANSMISSION DES DÉPENSES ADMISSIBLES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE CHEMISAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC DANS DIVERSES RUES ET AUTRES SUJETS CONNEXES

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

ATTENDU QUE, pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

ATTENDU QUE, pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE, pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses rempli et signé, accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à remplir et signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-03-129 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 13, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 22 mars 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier